Résolution adressée au Conseil d'État

Coupes budgétaires : STOP au saccage des services publics et parapublics !

L'Assemblée générale (AG) des collaboratrices et des collaborateurs de l'établissement primaire de Nyon Jura et Prangins s'est réunie le mardi 30 septembre 2025 pour discuter de la politique financière du Conseil d'État, des coupes et des mesures prises à l'encontre des services publics et parapublics, parmi lesquelles des mesures directes à l'encontre des salarié·es (« contribution de crise »). L'AG prépare ainsi la mobilisation qui s'impose.

L'AG constate que :

- Le Conseil d'Etat entend faire payer aux salarié.e.s de l'Etat de Vaud sa politique fiscale ravageuse, en place depuis de nombreuses années, au profit des plus riches.
  Et ceci alors même que le Canton possède des milliards de fortune et que ses dettes sont dérisoires.

La situation dans les services publics et parapublics est déjà très tendue : sous-effectifs en personnels, bas salaires dans certains domaines du secteur public et plus largement encore du parapublic, précarité accrue, manque de moyens partout, couplé à une gestion de plus en plus autoritaire. Les coupes en cours pour 2025 et celles à venir pour 2026, particulièrement brutales, mettraient à sac l'ensemble des services à la population. Les conditions de travail, de rémunération et de retraite des salarié·es des services publics et parapublics sont gravement menacées.

Dès lors, et forte de ces constats, l'AG de l'établissement primaire de Nyon Jura et Prangins refuse :
a) Toutes les mesures d'économies déjà prises et les mesures prévues dans le budget 2026.
b) Toute coupe dans les salaires.

De plus, nous exigeons :
a) Un plan de renforcement du service public.
b) L'annulation des baisses fiscales.

Nous décidons, pour parvenir à nos fins :
a) De participer à la manifestation du jeudi 2 octobre.
b) De préparer la suite de la mobilisation, y compris la grève, une fois l'acte de non-conciliation délivré, si les mesures étaient maintenues.

De plus, à toutes fins utiles, nous suggérons une mesure d'économie qui pourrait facilement être mise en place au sein de la DGEO et qui permettrait d'économiser certainement plusieurs millions de francs par année : la suppression pure et simple de toutes les ECR (4P, 6P, 8P).

Nyon, le 30 septembre 2025.

Résolution adoptée à l'unanimité des personnes présentes